



Missions

Les 4 missions portées dans les différentes actions menées par la Ligue.

1. ÉCHANGES ET ÉLABORATIONS :

- être à l'écoute des acteurs de terrain et soutenir l'élaboration collective,
- mettre en place des espaces participatifs,
- assurer l'organisation et la mise en œuvre des coordinations thématiques et de groupes de travail en partenariat avec les services qui détachent des personnes pour ces travaux,
- mettre les acteurs bruxellois en réseau,
- faciliter l'organisation des secteurs impliqués,
- pouvoir susciter et/ou alimenter le débat sur les problématiques traitées,
- pouvoir susciter et/ou alimenter les échanges entre acteurs politiques et acteurs de terrain,
- être à l'écoute de nouvelles pratiques,
- soutenir les acteurs des secteurs concernés,
- contribuer à faire évoluer les secteurs concernés.

2. REPRÉSENTATION :

- prendre position sur les enjeux de la santé mentale,
- influencer la compréhension et la prise en considération de la santé mentale,
- s'impliquer dans les différents lieux d'échange, de concertation et de décision en matière de santé mentale et d'ambulatoire à Bruxelles,
- intégrer et veiller à ce qu'une place soit donnée à la parole et les idées des premiers concernés dans les actions et débats des secteurs et des politiques impliqués,
- favoriser l'approche bottom-up et les pratiques qui reconnaissent et prennent en compte la parole et les idées des premiers concernés, - fédérer et représenter les services de santé mentale en CoCoF auprès des politiques, de l'administration et des espaces de concertation sociale.

3. RECHERCHE :

- être à l'écoute des questions qui traversent le champ de la santé mentale, pour les traduire en questions de recherche,
- mener de façon objective et rigoureuse des enquêtes, études, recherches qui, sur base de méthodologies et de données scientifiques, aident à la compréhension des problématiques

traitées, produisent des analyses et aboutissent à des recommandations,

- assurer une veille scientifique,
- collecter les données utiles,
- développer une expertise sur la situation bruxelloise, en lien avec les acteurs de terrain ainsi qu'avec les travaux menés sur les plans national et international,
- articuler les enjeux politiques et les pratiques cliniques.

4. INFORMATION :

- diffuser les travaux sur les problématiques traitées, tant ceux de la Ligue que ceux d'autres acteurs, à destination des professionnels, des politiques et du grand public,
- assurer une veille sur l'actualité et les initiatives en cours,
- mettre à la disposition des acteurs de terrain les informations et outils utiles à leurs actions,
- organiser et co-organiser des séminaires, journées d'études, colloques sur des thématiques qui mettent en lumière des questions, problématiques, enjeux, pratiques et perspectives en santé mentale,
- effectuer un travail de vulgarisation pour faciliter l'accès de tous aux connaissances sur la santé mentale,
- sensibiliser les acteurs sur certains besoins moins connus ou traités, notamment par le biais de colloques ou journées d'études,
- sensibiliser le grand public sur les problématiques traitées, leurs réalités et les actions entreprises,
- fournir au grand public les éléments utiles pour alimenter le débat démocratique et les innovations sur les problématiques traitées.